

X Le Monde 4.7.98
 Washington propose p. 3.
 des frégates à la Turquie
 et à la Grèce

Nicosie reporte l'achat de missiles russes S-300

DES DOCUMENTS du Pentagone, soumis au Congrès comme le veut la législation américaine, font état d'un projet des Etats-Unis de vendre à la Turquie et à la Grèce respectivement quatorze et onze navires de guerre. Membres de l'OTAN, la Turquie et la Grèce ont lancé un vaste programme de modernisation militaire. A l'heure où la tension entre ces deux pays s'aggrave, notamment à propos de Chypre, cette vente de bateaux aboutirait à donner à l'un et à l'autre le moyen de contrôler l'espace de la mer Egée, qui est aussi un objet de dispute entre Ankara et Athènes, et de venir en protection de leurs communautés respectives dans l'île.

Au sein d'un projet commercial qui porte sur quarante-huit navires de guerre d'occasion au cours des deux prochaines années et représente une rentrée pour le Pentagone de 637 millions de dollars (environ 3,9 milliards de francs), les contrats en discussion avec la Turquie et avec la Grèce se répartissent ainsi : trois frégates lance-missiles de la classe *Perry* (3 658 tonnes à pleine charge) et onze frégates de la classe *Knox*, plus âgées, dont trois fournies gratuitement, pour Ankara ; et onze navires - dont quatre sont cédés gratuitement - à Athènes, parmi lesquels quatre sont des frégates lance-missiles modernes du type *Kidd* (9 574 tonnes à pleine charge) et trois sont des frégates de la catégorie *Knox*.

Ces projets de vente ont été approuvés par la Chambre des représentants et vont être soumis au Sénat. Alors que la Turquie et la Grèce s'équipent en matériels de pointe, le Pentagone justifie

ses cessions de bateaux d'occasion par le fait qu'elles sont censées rapporter à la marine des crédits supplémentaires susceptibles de compenser les réductions du budget intervenues. Pour autant, estimant que ces bateaux ne sont pas techniquement dépassés, des sénateurs jugent que le contrat est « un acte incroyablement irréfléchi ». La plupart des frégates, qui ont quinze ans d'âge en moyenne, embarquent des missiles anti-navires Harpoon (d'une centaine de kilomètres de portée) et des hélicoptères de surveillance.

La notification de ces contrats au Congrès intervient alors que la Russie a fait savoir, par la voix de son ambassadeur à Ankara, Vadim Kouznetsov, que la livraison, par Moscou, de missiles anti-aériens S-300 au gouvernement chypriote (grec) sera retardée à la demande de Nicosie.

En 1997, un contrat portant sur 420 millions de dollars (2,5 milliards de francs) a été signé pour l'achat de ces S-300, et leur fourniture au printemps 1998. Le gouvernement chypriote avait expliqué sa commande par la nécessité de renforcer la défense aérienne du secteur grec, au sud de l'île, contre d'éventuelles attaques turques. Ankara a vigoureusement dénoncé cette opération, en affirmant qu'il tenterait d'empêcher le déploiement des missiles « par tous les moyens » en sa possession. Selon l'ambassadeur russe en Turquie, qui considère que la vente des S-300 est « une affaire purement commerciale sans implication avec la politique », la livraison des matériels à Chypre est reportée à l'automne. - (AFP.)

Le Monde 4.7.98 p.13

L'Europe après l'euro

par Jean Boissonnat

EN relançant, à Cardiff, le débat sur l'avenir institutionnel de l'Union européenne, Jacques Chirac et Helmut Kohl n'ont fait, par leur lettre commune, que tirer les conséquences politiques de la naissance de l'euro. L'Europe après l'euro ne pourra pas être durablement semblable à l'Europe avant l'euro. Le voile se lève enfin sur les finalités de cette construction européenne entreprise au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans un but fondamentalement politique mais avec des moyens temporairement économiques.

La monnaie unique est le produit de deux logiques distinctes bien que liées entre elles : une logique économique - donner une réalité au marché unique - et une logique politique qui renoue avec l'intention initiale des artisans de l'Union européenne, désireux de construire, à terme, une véritable fédération. La transition pédagogique par l'économie, pour faire comprendre aux peuples la nécessité d'aller vers le politique, s'achève quand l'euro commence. Pour les populations, il n'y a que deux symboles concrets de la souveraineté : le drapeau et la monnaie. Réussirons-nous avec celle-ci ce que nous n'avons pas pu faire avec celui-là ? Tel est, désormais, le problème majeur en Europe.

Tout cela nous contraint à nous interroger sur ce qu'Hubert Védrine appelait, lors d'un récent colloque à Venise, « nos objectifs finaux ». Un jour arrive, en effet, où les peuples interrogent leurs dirigeants : où nous menez-vous ? Ce jour, c'est aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle les gouvernements qui ont la responsabilité de mettre en œuvre l'euro doivent exprimer maintenant leur volonté face à l'avenir. Comme c'est naturel, chacun a sa propre vision. Il convient de confronter les diverses approches pour aboutir à un projet commun.

Jamais, dans le passé, nous n'avons en fait réuni autant de conditions favorables à la réalisation d'une union politique. Avec la BCE, nous allons, pour la première fois, faire l'expérience d'un exé-

cutif de type fédéral. Les populations, pour la première fois aussi, vont détenir entre leurs mains - à partir de 2002 - le signe concret de leur appartenance à une autre communauté que leur communauté nationale. Ce qui ne signifie d'aucune manière que celle-ci est appelée à disparaître.

Certes, la nation n'a pas toujours existé, et elle peut ne plus exister, un jour. Rien n'indique que ce jour est proche. L'Europe a été le berceau des nations. C'est sur ce continent que celles-ci sont nées et ont prospéré pour le meilleur et pour le pire. Chacun d'entre nous tire une part de son identité de son appartenance à une nation, c'est-à-dire à une culture et à une histoire. Ce serait un appauvrissement dramatique que de faire disparaître, en Europe, le fait national. De toute façon, c'est impossible. Nous sommes tous liés à l'humanité par des médiations diverses (familles, pays, Eglises...), au sein desquelles la nation tient une place importante.

Ce qui est en cause en Europe, ce n'est pas le fait national, c'est l'Etat national, c'est-à-dire la capacité de celui-ci d'assurer la paix, de garantir les libertés et de créer les meilleures conditions de la prospérité. Or nous voyons bien qu'aucun Etat national n'est, sur le Vieux Continent, capable aujourd'hui d'assurer la sécurité. Malgré les progrès réalisés par la démocratie, les libertés elles-mêmes ne sont pas garanties. Pour une part notable, d'ailleurs, ces progrès ont été acquis grâce à l'effet de démonstration de l'Union européenne.

L'Europe n'a pas vaincu ; elle a - malgré toutes ses imperfections - convaincu. Seulement, chaque nation qui la compose peut, à l'occasion d'un conflit mal géré ou d'une humiliation mal vécue, voir réapparaître en son sein des germes de totalitarisme. N'en voyons-nous pas des exemples en France même, si promptement à se réclamer des droits de l'homme ? Notre participation à une union de nations démocratiques peut constituer, le moment venu, une vaccination contre ce type de maladie.

On objectera que la vie dans cette union peut, à l'inverse, en-

gendrer des affrontements dont se nourriront des forces extrémistes qui en appelleraient aux mânes de la nation pour contester des décisions prises à la majorité, c'est-à-dire sans l'assentiment des « victimes ». Même si ce risque ne renverse pas la balance des avantages et des inconvénients, il faut le prendre en compte. D'où l'intérêt du débat ouvert par MM. Kohl et Chirac sur les modalités d'application du principe de subsidiarité entre l'Union, l'Etat national et la région, chaque échelon devant conserver la décision finale dans les domaines où il est mieux placé que l'échelon supérieur pour les traiter.

Qu'est-ce qui manque à cet embryon d'Etat fédéral pour le devenir réellement ? Une charte et un gouvernement

La France et l'Allemagne n'abordent pas le problème de l'Europe politique avec les mêmes traditions. La France ne sait pas « penser » fédération. Elle y voit la mort de la nation, le dépérissement de l'Etat, une menace pour l'ordre républicain. Chez elle, l'Etat a créé la nation, et prétendre dissocier l'un de l'autre, c'est priver l'enfant de sa mère. En Allemagne, l'Etat est né lentement d'une nation engendrée par des populations qui partageaient la même langue et la même culture. L'Allemagne est historiquement fédérale, même si l'Etat prussien puis l'Etat nazi lui ont imposé des corsets de fer. Aussi est-il dans l'ordre des choses que le chancelier allemand parle aujourd'hui de répartir les compétences entre le niveau européen, le niveau national et le niveau régional, tandis que le pré-

sident français réaffirme sa volonté de construire une Europe des Etats nationaux. Ne nous laissons cependant pas enfermer dans le pseudo-débat confédération-fédération. Il n'a guère de contenu. Il ne mène nulle part.

D'ores et déjà, l'Union européenne présente certains traits d'une fédération. Le Parlement y est élu au suffrage universel. La Cour de justice rend des arrêts immédiatement applicables en droit interne aux Etats. Le conseil des ministres européens prend les deux tiers de ses décisions à la majorité qualifiée. Et, désormais, la BCE va constituer un authentique exécutif fédéral. Il existe enfin un budget propre à l'Union européenne, même si son volume est aujourd'hui limité à 1,2 % de sa production intérieure.

Qu'est-ce qui manque à cet embryon d'Etat fédéral pour le devenir réellement ? Une charte et un gouvernement. Une charte qui rassemble les valeurs communes aux nations constitutives de l'Union et définit les relations entre les différents étages de la construction européenne. Un gouvernement qui incarne l'Union aux yeux des citoyens et des autres Etats dans le monde, définit sa stratégie et arbitre les décisions majeures dans quelques domaines clairement circonscrits.

Rien de tout cela n'est facile à réaliser. Mais si nous n'utilisons pas la « fenêtre d'opportunité » ouverte par la mise en œuvre de l'euro pour engager le processus, il sera sans doute trop tard lorsque les nouveaux venus d'Europe centrale et orientale seront entrés dans l'Union, d'ici cinq à dix ans. Or il a fallu dix ans pour réaliser la monnaie unique. Il n'en faudra pas moins pour définir l'union politique qui permettrait aux peuples européens d'entrer dans le nouveau siècle avec des structures différentes de celles qui les ont conduits au bord du suicide dans le siècle qui s'achève.

Jean Boissonnat est journaliste, ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Le prochain risque par Michel Albert